



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le 9 septembre à vingt-heures. Le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Moréac, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Pascal Roselier, président du centre communal d'action sociale.

Membres présent.es :

ROSELIER Pascal, PICAUT Marie-Pierre, MARZIN Mikaël, ROHMER Christine, MANDART Rolande, POULIZAC Marie-Thérèse, LE CLAINCHE Marie-Paule, LE HAZIF Marie-Annick, LE PALLUD Sonia,

Absent.es excusé.es:

LE NET Karine, LE TOHIC Morgane,

Absent.es :

Ø

Le Conseil d'administration a désigné PICAUT Marie-Pierre en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil d'administration : 1^{ER} septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 juin 2025 ;
2. Organisation du repas des aînés ;
3. Colis ;
4. Suivi dossier d'aide sociale ;
5. Points sur les animations à venir ;
6. Points divers.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 juin 2025.

Une précision est apportée : le montant de 9 675 € correspond uniquement à la facture de chocolat et non au coût total du colis.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur ROSELIER Pascal, Président du CCAS, le Conseil d'administration du CCAS, Procès-verbal du 17 juin 2025.

2. Organisation du repas des aînés.

Monsieur ONNO propose de choisir entre trois types de viande : filet mignon, joue de porc ou rôti de veau.

Concernant les cartons d'invitation, il est proposé de revoir leur présentation afin de l'éclaircir (fond sépia de préférence car le fond actuel est jugé trop foncé par l'Assemblée).

Pour la tournée des élus, les participants devront transmettre leurs réponses définitives accompagnées du paiement aux élus avant le 10 octobre inclus. Passé cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

Pour la décoration de la salle, chaque membre du CCAS est invité à participer en apportant des éléments naturels sur le thème de l'automne. La décoration aura lieu le samedi 18 octobre à 14h00.

Après en avoir délibéré, sur proposition du président Pascal Roselier, le Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité de ses membres présents et représentée valide les éléments suivants :

- La viande servie : joue de porc
- La date butoir des inscriptions : 10 octobre inclus
- Thème de la décoration : automne, avec priorité aux éléments naturels

3. Colis des aînés.

Cette année, deux choix de colis sont proposés aux membres de l'Assemblée délibérante :

- Colis n°1 : un plaid et une écharpe (*matière non inflammable*)
- Colis n°2 : un essuie-main avec broderie bretonne

Après en avoir délibéré, sur proposition du président Pascal Roselier, le Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité de ses membres présents et représentée valide le colis n°2.

4. Suivi dossier d'aide sociale.

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que deux dossiers d'aide sociale déposés entre le 1er avril et le 17 juin 2025 ont été validés par le CCAS. Ces dossiers ont été transmis au Département (11/07/2025 et 07/08/2025) et concernent :

- Une aide pour un accompagnement en EHPAD
- Une aide pour un accompagnement en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

Ces dossiers sont en cours d'instruction par les services compétents.

Après en avoir délibéré, sur proposition du président Pascal Roselier, le Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité de ses membres présents et représentée prend acte de cette information.

5. Point sur les animations à venir

Le groupe de théâtre de Réguiny propose plusieurs dates de spectacle. Le CCAS prendra contact avec les directeurs d'écoles pour vérifier leur intérêt à tenir la buvette et la gestion des entrées. Madame LE CLAINCHE fera le lien avec le groupe pour visiter la salle et sélectionner les dates. Le Président du CCAS propose de mettre la salle à disposition à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, sur proposition du président Pascal Roselier, le Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité de ses membres présents et représentée prend acte de ces informations, et approuve la mise à disposition de la salle à titre gratuit.

6. Points divers

Fêtes des centenaires :

M. AUDO Joseph 02/11

M CHAMAILLAD Lucien le 21/11.

Épicerie solidaire :

L'aide alimentaire sera récupérée par Mesdames Christine ROHMER et Marie-Paule LE CLAINCHE le 28 novembre 2025 à Vannes pour l'épicerie de St Jean Brevelay. (*Suppléantes en cas d'indisponibilités : Mesdames Marie-Pierre PICAUT et Sonia LE PALLUD*).

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 056-265600908-20250909-PV09_09_25-AU

La séance est clôturée à 21h00.

Marie-Pierre PICAUT,
Vice-présidente du CCAS,
Secrétaire de séance,



Pascal ROSELIER,
Président du CCAS,



Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 056-265600908-20250909-PV09_09_25-AU